



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mercredi 29 juin 2022]**

Date de la convocation

23 juin 2022

Date de mise en ligne

1<sup>er</sup> juillet 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 7

Votants : 33

**Présents :** Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjointes*, Monique GUILLE, Thierry BODDI, Isabelle BEAUVAIS, Lahcene BAAZIZ, Philippe ISSARD, Christel PALIS, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Agnès MERONI, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Thierry VOGELAAR, Marie MONTELS, Martine MOSTARDI, Corinne DARMANI, Jean-Marc AGUERRE

**Absents :**

**N° 093/ 2022**

*Secrétaire de séance : Dany PORTES*

### **OBJET DE DELIBERATION : Cession des locaux sis rue Côte du Moulin**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il est envisagé de céder les locaux utilisés auparavant comme lieux de stockage des réserves du musée, situés rue Côte du Moulin.

Les locaux sont vacants depuis plusieurs années. Ils sont situés au niveau du 2ème sous-sol et accessibles depuis la rue Côte du Moulin. L'accès par le couloir menant à l'entrée des caves du musée sera fermé suite à cette vente.

Ces locaux sont constitués de la façon suivante (plan de composition annexé) :

- Partie 1 (délimitée en jaune) - parcelle cadastrée section BS n°1090, le volume n°3 situé au 2ème sous-sol du bâtiment donnant rue Côte du Moulin et place St- Michel : 2 pièces donnant sur l'espace et le couloir de dégagement.
- Partie 2 (délimitée en orange) - parcelle cadastrée section BS n°1091 (1 seul niveau en pleine propriété), bâtiment accolé à l'immeuble précité : 2 salles donnant sur l'espace de dégagement, 1 espace de dégagement et une partie du couloir de dégagement.
- Partie 3 (délimitée en bleu) - une parcelle non cadastrée (en cours de régularisation par un géomètre avec création d'une division en volumes) : 1 salle donnant sur l'espace de dégagement, 3 salles donnant sur le couloir de dégagement, 1 WC donnant sur le couloir de dégagement, la partie restante du couloir de dégagement jusqu'à la porte coupe-feu existante.

La partie délimitée et hachurée en rouge et la partie restante du couloir menant à l'entrée des caves du musée ne sont pas concernées par la vente.

Une consultation du service des domaines a été réalisée en date du 17/01/2022, l'avis du pôle départemental d'évaluation domaniale en date du 05/04/2022 évalue la valeur vénale du bien à 112 400,00 €, assortie d'une marge d'appréciation de 15% portant la valeur minimale de vente sans justification particulière à 95 540,00 €.

Il est précisé que la vente ne pourra intervenir qu'une fois la régularisation administrative et foncière effectuée (création division en volumes et publicité foncière pour création de nouveau numéro cadastral).

Il est proposé d'approuver la cession de ce bien à M. BARRIER Vincent (*181 chemin de St-Sauveur 81600 Gaillac*) ou toute société s'y substituant, pour un montant de 100 000,00 € net vendeur (cent mille euros).

**3 annexes**

**VOTE : UNE VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION**

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Madame le Maire, à céder à M. BARRIER Vincent (181 chemin de St-Sauveur 81600 Gaillac) ou toute société s'y substituant, les biens décrits ci-dessus, pour un montant de 100 000,00 € (cent mille euros) net vendeur,

**CONFIE** la rédaction de l'acte authentique et tout document utile à l'étude de la SCP COMBES et MONS, notaires à Gaillac,

**AUTORISE** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué, au nom de la Commune, à signer ledit acte et toute autre pièce nécessaire à l'exécution de la présente.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Fait à Gaillac le 30 juin 2022**